

United Nations



Nations Unies

Director, Division for Social Policy and Development
DEPARTMENT OF ECONOMIC AND SOCIAL AFFAIRS
Room DC2-1320, 2 United Nations Plaza, New York, New York 10017
Tel: (212) 963-4667 Fax: (212) 963-3062 e-mail: scholvinck@un.org

Le 3 Août 2006

Mesdames et Messieurs les représentants des peuples autochtones,

Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies présente ses compliments aux organisations des peuples autochtones et a l'honneur d'appeler leur attention sur la résolution 2000/22 du Conseil et économique et social, en date du 28 juillet, intitulée « Création d'une instance permanente sur les questions autochtones ».

Aux termes du paragraphe 1 de cette résolution, le Conseil économique et social :

« Décide de créer, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil, une instance permanente sur les questions autochtones, composée de seize membres, dont huit seront proposés par les gouvernements et élus par le Conseil, et huit seront désignés par le Président du Conseil après consultation en bonne et due forme avec le Bureau et les groupes régionaux par le truchement de leurs coordonnateurs et à l'issue de larges consultations avec les organisations autochtones, en tenant compte de la diversité et de la répartition géographique des populations autochtones du monde ainsi que des principes de transparence, de représentativité et d'égalité des chances pour toutes les populations autochtones, notamment des processus internes, le cas échéant, et des processus locaux de consultation autochtones - tous les membres siégeant à titre personnel en tant qu'experts indépendants sur les questions autochtones, pour une période de trois ans, et pouvant être réélus ou redésignés pour une autre période. »

L'Instance permanente est un organe consultatif du Conseil, chargé d'examiner les questions autochtones en matière de développement économique et social, de culture, d'environnement, d'éducation, de santé et de droits de l'homme. Elle tient la session annuelle d'une durée de dix jours ouvrables.

Le mandat des membres actuels de l'Instance permanente expire à la fin de 2007 et des candidatures sont maintenant sollicitées pour la période de trois ans allant de janvier 2008 à décembre 2010. J'encourage les organisations autochtones à entamer des consultations dès que possible afin que le Président du Conseil économique et social puisse examiner les candidatures et désigner les prochains membres de l'Instance.

Il est aussi important à noter que les huit membres proposés par les organisations autochtones doivent être issus des sept régions socioculturelles afin d'avoir une plus grande représentation des peuples autochtones du monde. Ces régions ainsi sont : l'Afrique, l'Asie, l'Amérique centrale et du Sud et le Caraïbe, l'Amérique du Nord, l'Arctique, le Pacifique ainsi que l'Europe de l'Est, la Fédération de Russie, l'Asie centrale et la Transcaucasie. Il est également à noter que le huitième membre vient en rotation tous les trois ans d'une des trois plus grandes régions peuplées par les peuples autochtones, soit l'Amérique latine, l'Asie et l'Afrique. Cette rotation ayant déjà accomplie pour l'Asie et l'Amérique latine, l'Afrique aura donc un membre en supplément pour la période du 2008 au 2010.

Je vous ainsi encourage à choisir vos candidats en tenant compte des principes de répartition géographique équilibrée et de représentation des deux sexes. Il est indispensable par ailleurs que vous fournissiez des curriculum vitae récents de vos candidats pour examen par le Président, ainsi que des précisions sur la ou les organisations qui ont procédé aux désignations.

La date limite de dépôt des candidatures est le 1er février 2007. La correspondance doit être adressée au Bureau du Secrétariat de l'Instance permanente, Département des affaires économiques et sociales, UN DC-2, bureau DC2-1772, New York, NY 10017, Etats-Unis ou par le courrier électronique : IndigenousPermanentForum@un.org

Je vous remercie à l'avance de votre coopération.



Johan Schölvínck